



No de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE BURY**

SÉANCE ORDINAIRE du Conseil municipal de Bury, tenue le **lundi 5 février 2018, à 19 h 30** au Centre communautaire Manège militaire à laquelle sont présents les conseillers Daniel Fréchette, Marilyn Matheson, Sabrina Patry-McComb, Alain Villemure, Delmar Fisher, Corey Strapps tous membres dudit Conseil ayant dûment été convoqué et formant quorum sous la présidence du maire Walter Dougherty selon les dispositions du Code Municipal.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Karen Blouin, est présente.

1. Ouverture de la séance ordinaire

Vérification du quorum, mot de bienvenue, il est 19 h 30.

2. Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,
APPUYÉ PAR le conseiller Daniel Fréchette,

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la séance régulière du 5 février 2018.

L'ordre du jour se présente comme suit, à savoir :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour du 5 février 2018
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 8 janvier 2018
4. 1^{ère} période de questions du public (questions générales)
5. Dépôt de la correspondance du mois
6. Rapport du maire
7. Rapports des comités
 - 7.1 Administration
 - 7.2 Sécurité publique
 - 7.3 Travaux publics
 - 7.4 Urbanisme et Environnement
 - 7.5 Loisir, sport et culture
8. Affaires nouvelles
 - 8.1 Liste des comptes du mois
 - 8.2 Modification du calendrier des assemblées du Conseil pour l'année 2018
 - 8.3 Recours aux services professionnels de Monty Sylvestre, conseillers juridiques inc. pour l'année 2018
 - 8.4 Financement de la chargeuse JCB 436ZX règlement d'emprunt 426-2016 - Remplacement de la résolution # 2017-12-173
 - 8.5 Permanence d'un pompier volontaire et formation
 - 8.6 Démission d'un pompier
 - 8.7 Demande d'aide financière pour la formation des pompiers
 - 8.8 Confirmation des travaux – PAARRM
 - 8.9 Approbation de la liste des organismes reconnus à but non-lucratif de la municipalité et les groupes communautaires
 - 8.10 Demande de renouvellement de droit de passage du club Quad du Haut-St-François

2018-02-013



No de résolution
ou annotation

- 8.11 Contribution financière à JEVI Estrie
- 8.12 Appui à la Société d'Histoire et du Patrimoine de Bury dans leur demande auprès de la Commission municipale du Québec

- 9. Législation
- 10. 2^{ième} période de questions du public (sujets à l'ordre du jour)
- 11. Varia et affaires nouvelles
- 12. Information des membres du Conseil
- 13. Levée de l'assemblée

Prochaine séance ordinaire

Lundi, le 5 mars 2018, à 19 h 30, au Centre Communautaire Manège Militaire sis au 563, rue Main, à Bury.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

- 3. **Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 8 janvier 2018.**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Villemure,
APPUYÉ PAR le conseiller Delmar Fisher,

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 8 janvier 2018, tel que déposé.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

- 4. **1^{re} période de questions du public (questions générales)**

Des questions ont été amenées concernant :

- Entente de travail : salaire un taux ou un montant dans le contrat ?
- Politique sur les déplacements des conseillers à des activités à l'extérieur de la municipalité ?
- Politique du conseil sur les arrivées et départs au travail des employés. Dans les contrats les heures sont 8 h à midi et 13 h à 16 h. Tous les employés du bureau ?
- Réparations locatives — demande un amendement sur une loi municipale de moins de 1 500 \$, pas de permis. Moins de 5 000 \$ pas besoin de permis comme à Cookshire. Pourrait-on modifier le règlement ?
- Compteurs d'eau — C'est quoi la vraie information ? Qui est responsable de l'installation ? Est-ce que c'est utilisateur payeur ? Préoccupation d'une citoyenne — Familles seront taxés plus et cela découragera les familles à venir s'installer à Bury.
- Pour les propriétaires de la municipalité — donne plus de problèmes si les locataires abusent. Je veux être informé !
- Demande qu'un comité se forme pour monter une école spécialisée en langues à Bury.

- 5. **Dépôt de la correspondance du mois**

La Directrice générale mentionne qu'il n'y a pas de correspondance particulière.

- 6. **Rapport du maire**

Le maire fait rapport de ses activités locales et régionales (MRC).

2018-02-014



No de résolution
ou annotation

- 7. Rapports des comités**
 - 7.1 Administration**
 - 7.2 Sécurité publique**
 - 7.3 Travaux publics**
 - 7.4 Urbanisme et Environnement**
 - 7.5 Loisirs, sport et culture**

8. Affaires nouvelles

8.1 Liste des comptes du mois

CONSIDÉRANT QUE le directeur général, en vertu du règlement 403-2008 sur la délégation des compétences et les règles de contrôle et de suivi budgétaire, doit préparer et déposer périodiquement au Conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'il a autorisé ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,
APPUYÉ PAR le conseiller Daniel Fréchette,

ET RÉSOLU que le Conseil municipal accepte l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes du mois et approuve le paiement des factures correspondantes totalisant une somme de 158 057.14 \$.

QUE le rapport soit classé sous le numéro 01-2018 et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.2 Modification du calendrier des assemblées du Conseil pour l'année 2018

ATTENDU QUE des modifications au calendrier des assemblées du Conseil doit être apportée en raison du congé de Pâques ainsi qu'en raison des élections provinciales;

ATTENDU QUE le calendrier à être adopté est conforme au règlement 422-2015 ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Delmar Fisher,
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

ET RÉSOLU d'adopter le calendrier modifié des séances du Conseil pour l'année 2018 et d'en fixer l'heure à 19 h 30.

Lundi 8 janvier ;	Lundi 5 février ;	Lundi 5 mars ;
Mardi 3 avril ;	Lundi 7 mai ;	Lundi 4 juin ;
Mardi 3 juillet ;	Lundi 6 août ;	Lundi 10 septembre ;
Mardi 2 octobre ;	Lundi 5 novembre	Lundi 3 décembre.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.3 Recours aux services professionnels de Monty Sylvestre, conseillers juridiques inc. pour l'année 2018

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Delmar Fisher,
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

ET RÉSOLU d'autoriser le maire et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Monty Sylvestre, conseillers juridiques inc. à même la banque

2018-02-015

2018-02-016

2018-02-017



No de résolution
ou annotation

d'heures et au besoin, au service de consultation, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

**8.4 Financement de la chargeuse JCB 436ZX règlement d'emprunt
426-2016 - Remplacement de la résolution # 2017-12-173**

2018-02-018

ATTENDU QUE la municipalité annule la résolution # 2017-12-173

ATTENDU QUE la municipalité est allée en appel d'offres par invitation pour le financement de la chargeuse JCB 436ZX pour un montant de 95 000 \$;

ATTENDU QUE le soumissionnaire Caisse Desjardins des Hauts-Boisés, a offert la possibilité de financer un montant de 95 000 \$ par billet sur une période de 10 ans à un taux variable équivalent au taux préférentiel, plus (+) .75 % ;

ATTENDU QUE cette offre est plus avantageuse que l'offre initiale renouvelable après 5 ans ;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Villemure,
APPUYÉ PAR le conseiller Delmar Fisher,

ET RÉSOLU QUE la Municipalité accepte la proposition présentée par la Caisse Desjardins des Hauts-Boisés pour un prêt de 95 000 \$ remboursé sur 10 ans à un taux variable, dont les remboursements seront en capital fixe plus (+) intérêts.

QUE le maire M. Walter Dougherty et la directrice générale soient autorisés par le conseil à signer tous les documents pertinents pour conclure la transaction.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.5 Permanence d'un pompier volontaire et formation

2018-02-019

ATTENDU QUE le pompier à l'essai, monsieur Hunter Bélanger a été embauché par résolution le 5 décembre 2016;

ATTENDU QUE suite à la période d'essai il y lieu de statuer sur la permanence de ce pompier;

ATTENDU QUE Le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal*, qui découle de la *Loi sur la sécurité incendie* adoptée en juin 2000, prévoit des exigences de formation pour les pompiers des services municipaux de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

ET RÉSOLU D'accepter la nomination de monsieur Hunter Bélanger à titre de pompier permanent dans la brigade de la Municipalité de Bury et ce effectif immédiatement.

Que le Conseil autorise l'inscription de monsieur Bélanger à la formation Pompier 1 tel que prévu dans la Loi sur la sécurité incendie.

ADOPTÉ UNANIMEMENT



No de résolution
2018-02-020

8.6 Démission d'un pompier

ATTENDU QUE M. Marc Chevanel a remis sa démission comme pompier dans une lettre reçue le 16 janvier 2018;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,
APPUYÉ PAR le conseiller Corey Strapps,

ET RÉSOLU d'accepter la démission de monsieur Marc Chevanel à titre de pompier volontaire à compter de ce jour.

De remercier M. Chevanel pour ses services à la communauté dans le cadre de son travail comme pompier durant les années où il a occupé ce poste.

D'informer le Syndicat des pompiers volontaires de Bury de cette démission.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

2018-02-021

8.7 Demande d'aide financière pour la formation des pompiers

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale ;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence ;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel ;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence ;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux ;

ATTENDU QUE la municipalité de Bury, désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme ;

ATTENDU QUE la municipalité de Bury prévoit la formation de un (1) pompier pour le programme Pompier I et de zéro (0) pompier pour le programme Pompiers II au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire ;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC du Haut-Saint-François en conformité avec l'article 6 du Programme.



No de résolution
ou annotation

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,
APPUYÉ PAR le conseiller Daniel Fréchette,

ET RÉSOLU de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ce pompier dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC du Haut-Saint-François.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.8 Confirmation des travaux - PAARRM

2018-02-022

CONSIDÉRANT QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins Brookbury, de Gould Station, de Hardwood Flat, de Long Swamp, du Maine Central, Turcotte et Route 255 pour un montant subventionné de 15 000 \$ dossier no 00025466-1-41070(05)-2017-06-13-61 et de 12 000\$ pour les travaux exécutés sur les chemins Brookbury, de Gould Station, de Hardwood Flat, de Long Swamp et du Maine Central dossier no 00026434-1-41070(05)-2017-07-06-12 conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Delmar Fisher,
APPUYÉ PAR le conseiller Daniel Fréchette,

ET RÉSOLU que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les chemins dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.9 Approbation de la liste des organismes reconnus à but non-lucratif de la municipalité et les groupes communautaires

2018-02-023

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite reconnaître les organismes à but non lucratif et les groupes communautaires de la municipalité pour les appuyer et les soutenir dans l'organisation de leurs activités socioculturelles ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Villemure,
APPUYÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,

ET RÉSOLU d'approuver la liste des organismes à but non lucratif de la municipalité et la liste des autres organismes communautaires reconnus par la municipalité, offrant des activités et services dans la communauté de la municipalité.

QUE les listes soient annexées à la présente résolution.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.10 Demande de renouvellement de droit de passage du club Quad du Haut-St-François

2018-02-024

ATTENDU QUE le Club Quad du Haut-St-François a déposé une demande pour renouveler le droit de passage pour la saison 2018 ;



No de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE le Club Quad du Haut-St-François s'engage à installer et/ou maintenir les panneaux de signalisation et de fournir la patrouille sur les chemins ainsi qu'une liste de personnes-ressources à rejoindre en cas de problèmes ;

ATTENDU QUE ce droit de passage permettra aux membres du Club Quad du Haut-St-François de rejoindre d'autres sentiers VTT d'été ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Villemure,
APPUYÉ PAR le conseiller Daniel Fréchette,

ET RÉSOLU d'accorder le droit de passage sur les chemins Sand Hill, Card, Wyatt, la route 255 (Brookbury) et les rues Tambs, McIver, Main et Golf.

QUE les membres du Club Quad du Haut-St-François soient autorisés à circuler sur les voies énumérées ci-dessus entre 7h00 et 22h00

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.11 Contribution financière à JEVI Estrie

2018-02-025

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Delmar Fisher,
APPUYÉ PAR la conseillère Sabrina Patry-McComb,

Et RÉSOLU Que la Municipalité de Bury autorise le versement d'une subvention de 50 \$ au Centre de prévention du suicide-Jevi Estrie.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.12 Appui à la Société d'Histoire et du Patrimoine de Bury dans leur demande auprès de la Commission municipale du Québec

2018-02-026

ATTENDU QUE la société d'histoire et du patrimoine de Bury a soumis une demande de reconnaissance aux fins d'exemption de toute taxe foncière l'immeuble situé au 1095, route 214, dont l'organisme est le seul utilisateur ;

ATTENDU QUE la municipalité doit donner son avis sur la demande soumise par l'organisme dans les délais prescrits ;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal de Bury appuient favorablement l'organisme dans leurs démarches auprès de la Commission municipale ;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Delmar Fisher,
APPUYÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,

Et RÉSOLU Que la Municipalité de Bury appui la société d'Histoire et du Patrimoine de Bury dans leur demande de reconnaissance auprès de la Commission municipale du Québec aux fins d'exonération de toute taxe foncière pour l'immeuble situé au 1095, route 214.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

9. Législation

10. 2^e période de questions du public (Sujets à l'ordre du jour)

Des questions ont été amenées :

- Comment un pompier peut être permanent quand il est volontaire ?



No de résolution
ou annotation

- Est-ce que la relève pourrait être sur la liste des organismes OBNL ?
- No. 23 et 58 — la différence ?
- No. 25 — nécessaire ? Juste cette rue ou y a-t-il d'autres rues ?
- No. 30 — pourquoi des caméras sont nécessaires à la caserne ? Intérieur ou extérieur ?
- No. 61 — pourquoi les buts ont été remplacés ? Brisés ?
- No. 66 — qu'est-ce qu'on mesure avec les minuteriers ?
- No. 92 — qu'est-ce qui est arrivé ? Il y avait une raison pour ça ?
- 8.9 – Achat de la chargeuse — prêt, taux, durée de vie.
- Quelle est la raison pour les caméras ? Est-ce que c'est légal s'il n'y a pas de surveillant ?
- Pourquoi Bury n'est jamais dans le Journal du Haut-St-François ?

11. Varia et affaires nouvelles

Sans objet

12. Information des membres du Conseil

Sans objet

13. Levée de l'assemblée

2018-02-027

La conseillère Marilyn Matheson propose la levée de l'assemblée, il est 21 h 30.

La prochaine séance ordinaire du Conseil se tiendra le lundi 5 mars 2018, à 19 h 30, au centre communautaire Manège militaire sis au 563, rue Main, à Bury.

Certificat de crédits suffisants :

Je soussignée Karen Blouin, Directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente que des crédits suffisants sont disponibles pour les sommes à payer dans les résolutions suivantes : 2018-02-015; 2018-02-025.

Signé ce 6 février 2018

Karen Blouin, Directrice générale et secrétaire-trésorière

Walter Dougherty, Maire